



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 8 avril 2024 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Jean-Guy Brousseau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Est aussi présente :

Tracey Héroult, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2024-04-55

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19 h

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

3. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024
6. Adoption pour règlement 2024-263 sur les démolitions des immeubles patrimoniaux
7. Résolution pour renouveler l'entente pour service d'incendie avec Campbell's Bay
8. Résolution pour achat d'enseigne pour route
9. Résolution pour soumission pour branches
10. Résolution pour programme PP
11. Résolution pour adoption des recommandations du comité consultatif en Urbanisme
12. Résolution pour cabine et toilette
13. Résolution pour génératrice
14. résolution pour lotissement de remplacement du lot# 3385606
15. résolution pour lotissement de remplacement du lot #6548290
16. Adoption des listes de compte payés et payable
17. Période de question
18. Nouvelle des membres du conseil
- 19A. Abrogé résolution 03-46 pour OH Pontiac
- 19B Résolution pour formation d'Éthique et Déontologie
- 19C Résolution pour le Grand Nettoyage
20. Prochaine séance
21. Clôture de la séance

2024-04-56

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

4. **Déclaration de conflit d'intérêt**
Aucun

5. **Adoption du procès-verbal de la séance 11 Mars 2024**

2024-04-57

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 11 MARS 2024

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette il est résolu que le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

6. **Adoption pour règlement 2024-263 sur les démolitions des immeubles patrimoniaux**

2024-04-58

ADOPTION POUR RÈGLEMENT SUR LES DÉMOLITIONS DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi n°69 du gouvernement provincial du Québec oblige la mise en place d'un règlement régissant les démolitions des immeubles patrimoniaux s'appliquant à l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Projet de loi n°69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), notamment ses articles 148.0.1 à 148.0.26;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Madame la conseillère Guylaine LaSalle lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé le 11 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine La Salle appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon

ET RÉSOLU

QUE le règlement numéro 2024-263 -sur les démolitions des immeubles patrimoniaux soit adopté :

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Non Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

5 pour

1 contre

7. **Résolution pour renouveler l'entente intermunicipale pour service d'incendie avec Campbell's Bay**

2024-04-59

RÉSOLUTION POUR RENOUELER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR SERVICE D'INCENDIE AVEC CAMPBELL'S BAY

ATTENDU QUE les municipalités de Campbell's Bay et de Litchfield ont offert de conclure une entente avec la municipalité de Bryson et de l'Île-du-Grand-Calumet pour la prestation de services de lutte contre les incendies, tel que proposé lors d'une réunion tenue le 5 octobre 2023;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet ont reçu les détails approximatifs d'une future entente en ce qui concerne les détails organisationnels, financiers et opérationnels ;

ATTENDU QUE la municipalité de Campbell's Bay serait administratrice dans le cadre de cette entente à être signée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et résolu que la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet est disposée à conclure une entente pour la prestation de services par la municipalité de Campbell's Bay.

Il est également résolu que la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet autorise une personne en tant que le comité soit égal avec les membres des autres municipalités à siéger sur un comité de transition afin de négocier les termes d'une entente inter municipale au nom de la municipalité, entente qui sera présentée au conseil pour adoption une fois complétée. De plus, la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet décide de conclure une entente inter municipale temporaire pour la prestation des services de lutte contre les incendies pour la durée de cette transition, les modalités de cette entente étant dictées par l'entente inter municipale la plus récente.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

8. **Résolution pour achat de pancarte de signalisation**

2024-04-60

RÉSOLUTION POUR ACHAT DE PANCARTE DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet mandate la Directrice Général d'acheter des nouvelles pancartes de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu le coût pour les pancartes de signalisation au montant de \$2 067.93

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur de commander les pancartes de signalisation au montant de \$2 067.93 et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

9. Résolution pour soumission pour débroussaille

2024-04-61

Résolution pour soumission pour débroussaille

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet est allé en soumission pour le débroussaille de nos chemins municipaux;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 soumissions ils sont comme suite :

9376712 Canada Inc. 66.52Km montant de \$95 100.00

Sortir du Bois 43.40Km montant de \$60 760.00

EN CONSÉQUENCE il est proposé par appuyé par d'accepter la soumission au montant de \$ et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau donne Véto sur la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

10. Résolution pour programme PPA

2024-04-62

RÉSOLUTION POUR PROGRAMME PPA

CONSIDÉRANT QUE le cadre du Programme d'aide à la voirie locale est maintenant disponible;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale demande un montant de \$75 000 pour la voirie locale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau que la directrice générale demande un montant de \$75 000 pour la voirie locale et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

11. Résolution pour adoption des recommandations du comité consultatif en Urbanisme

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Remis pour prochain mois

12. Résolution pour cabine et toilette

2024-05-63

RÉSOLUTION POUR CABINE ET TOILETTE

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet mandate la directrice générale d'avoir des prix pour la cabine et toilette;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier de mandater la directrice générale pour avoir un prix pour cabine et toilette et unanimentement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

13. Résolution pour génératrice

2024-05-64

RÉSOLUTION POUR GÉNÉRATRICE

ATTENDU QUE l'électricien Steve Ethier a un inverseur automatique à installer à la station de pompage pour la génératrice;

ATTENDU QUE nous allons avoir une interruption à la station de pompage pour environ 2 heures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette d'envoyer un avis public à la population pour l'interruption d'eau et unanimentement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

14. résolution pour lotissement de remplacement du lot# 3385606

2024-05-65

RÉSOLUTION POUR LOTISSEMENT DE REMPLACEMENT DU LOT# 3385606

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet accepte la conformité pour le lotissement # 3385606 pour créer un nouveau lotissement # 6611419 et 6611420 pour Municipalité l'Île-du-Grand-Calumet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine La Salle et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'accepter de créer le lotissement # 6611419 et 6611420 pour la Municipalité l'Île-du-Grand-Calumet; et unanimentement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

15. résolution pour lotissement de remplacement du lot# 6548290

2024-04-66

RÉSOLUTION POUR LOTISSEMENT DE REMPLACEMENT DU LOT#6548290

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet accepte la conformité pour le lotissement # 6548290 pour créer un nouveau lotissement # 6627853 N.O. et 6627854 N.O pour Monsieur Brian Duval et Madame Marcelle Dumouchel.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine La Salle et appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur d'accepter de créer le lotissement # 6627853 N.O et 6627854 N.O pour Monsieur Brian Duval et Madame Marcelle Dumouchel et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

16. adoption des listes de comptes payés et payables

2024-04-67

ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

Prélèvement et facture payé durant mois \$88 604.37

- Salaire totalisant \$25 917.90;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de \$114 522.27

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

17. Période de question

Ouvert à 19 :19 et fermé 20 :11

18.Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Aurel Paquette

Madame la conseillère Louise Grenier

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

19A. Abrogé résolution 46-03-2024 pour OH Pontiac

2024-04-68

ABROGÉ RÉOLUTION 46-03-2024 POUR BUDGET PROVISOIRE 2024 DE L'OH PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a reçu une copie du budget provisoire 2024 de l'OH Pontiac pour adoption;

PAR CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'adopter le budget provisoire 2024 pour l'OH Pontiac pour la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

19B. Résolution pour formation d'éthique et déontologie

2024-04-69

RÉSOLUTION POUR FORMATION D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

ATTENDU QUE la municipalité de Portage-du-Fort demande si nous avons des élus qui voudrait prendre la formation d'éthique et déontologie;

ATTENDU QUE le montant pour la formation de Me Marc Tremblay est de \$1400.00 + taxes pour le partage des frais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et résolu unanimement d'envoyer Madame Louise Grenier pour la formation;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

19C. Résolution pour grand nettoyage

2024-04-70

RÉSOLUTION POUR GRAND NETTOYAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet va faire le grand ménage encore cette année;

CONSIDÉRANT QUE les dates seront le 11 et 12 mai 2024 et 18 et 19 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de faire le grand nettoyage le 11, 12, 18 et 19 mai 2024 et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

20. Prochaine séance

13 mai 2024

21. Clôture de la séance

2024-04-71

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu de clore la présente séance à 20 :23

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Tracey Hérault, directrice générale